



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 19 AVRIL à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAVAIL Jean-Marie, 1er Adjoint assisté de GONZALEZ Nicole – VOISIN Thierry – LEMORT Raymond – MON Nicole – BOUCHAL Jeanne-Marie – BERNADAC Jean-Claude - ROULT Maud.

ETAIENT PRÉSENTS (par ordre alphabétique) :

BARTEMENT Christophe – BOURRAT Alix – BROSSARD Damien - CARPIO Christine – FERRER Laurie - PEREZ Raymond - PORRA Régis - RAYNAL Sabine – RICARD Angéline - SEGURA Pascal - SUCH Christophe – VAUX Anna.

ETAIENT ABSENTS :

CLOTET Louis - HUETTE Franck – MAURY Pierre - RUIZ Denise.

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

OLIVE René	Procuration à GONZALEZ Nicole
DUNYACH Jean	Procuration à VOISIN Thierry
BATALLER-SICRE Brigitte	Procuration à CARPIO Christine
BLANCHARD Nadine	Procuration à PEREZ Raymond
MOY Caroline	Procuration à LAVAIL Jean-Marie

Les Conseillers présents étant en nombre pour délibérer valablement, le 1er Adjoint ouvre la séance. Madame Anna VAUX est désignée secrétaire de la séance.

Et excuse le Maire.

Après avoir fait l'appel, le 1er Adjoint soumet au Conseil l'approbation du Compte Rendu de la séance du 29 Mars 2017.

=) Approbation à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération 48-2017 : Demande de subvention – CNDS - au titre du Plan l'Héritage 2024 – Création d'un Skate Park.

Le 1er Adjoint rappelle l'engagement de la Ville dans le domaine sportif tant par le soutien au tissu associatif particulièrement dynamique sur la Commune que par la réalisation d'équipements structurants.

Aujourd'hui, la volonté municipale se porte vers les jeunes et l'accès au sport par la création d'un Skate Park. Il s'agit de permettre aux jeunes de la Ville et du territoire de pratiquer librement dans un espace dédié et sécurisé, de réduire les nuisances de cette pratique sur des espaces publics qui ne s'y prêtent pas, enfin d'aménager la Ville avec des équipements en adéquation avec les besoins exprimés par les habitants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à déposer le dossier et à signer les actes s'y rapportant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et Ingénierie	200 000,00 €	Etat CNDS	75 000,00 €
		Région	40 000,00 €
		Département	40 000,00 €
		Autofinancement Commune	45 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €

- De solliciter le concours de l'Etat au titre du Centre National pour le Développement du Sport sur l'enveloppe Plan Héritage 2024 pour un montant de 75 000, 00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer les actes s'y rapportant,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre du Centre National pour le Développement du Sport sur l'enveloppe Héritage 2024 pour un montant de 75 000, 00 €

Délibération 49-2017 : Demande de subvention – auprès Département – Création d'un Skate Park.

Le 1er Adjoint rappelle l'engagement de la Ville dans le domaine sportif tant par le soutien au tissu associatif particulièrement dynamique sur la Commune que par la réalisation d'équipements structurants.

Aujourd'hui, la volonté municipale se porte vers les jeunes et l'accès au sport par la création d'un Skate Park. Il s'agit de permettre aux jeunes de la Ville et du territoire de pratiquer librement dans un espace dédié et sécurisé, de réduire les nuisances de cette pratique sur des espaces publics qui ne s'y prêtent pas, enfin d'aménager la Ville avec des équipements en adéquation avec les besoins exprimés par les habitants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à déposer le dossier et à signer les actes s'y rapportant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et		Etat CNDS	75 000,00 €
Ingénierie	200 000,00 €	Région	40 000,00 €
		Département	40 000,00 €
		Autofinancement Commune	45 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €

- De solliciter le concours du Département sur ce programme pour un montant de 40 000, 00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer les actes s'y rapportant,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le concours du Département sur ce programme pour un montant de 40 000, 00 €.

Délibération 50-2017 : Demande de subvention – auprès de la Région – Création d'un Skate Park.

Le 1er Adjoint rappelle l'engagement de la Ville dans le domaine sportif tant par le soutien au tissu associatif particulièrement dynamique sur la Commune que par la réalisation d'équipements structurants.

Aujourd'hui, la volonté municipale se porte vers les jeunes et l'accès au sport par la création d'un Skate Park. Il s'agit de permettre aux jeunes de la Ville et du territoire de pratiquer librement dans un espace dédié et sécurisé, de réduire les nuisances de cette pratique sur des espaces publics qui ne s'y prêtent pas, enfin d'aménager la Ville avec des équipements en adéquation avec les besoins exprimés par les habitants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à déposer le dossier et à signer les actes s'y rapportant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et Ingénierie	200 000,00 €	Etat CNDS	75 000,00 €
		Région	40 000,00 €
		Département	40 000,00 €
		Autofinancement Commune	45 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €

- De solliciter le concours de la Région sur ce programme pour un montant de 40 000, 00 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer les actes s'y rapportant,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le concours de la Région sur ce programme pour un montant de 40 000, 00 €.

Délibération 51-2017 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 résultant des dispositions de la Loi n°96-142 du 21 Février 1996,

Conformément à la délibération du 9 avril 2014, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises.

Le Conseil Municipal ouï les explications du Maire **PREND ACTE** des décisions municipales suivantes:

N°35 -2017	Décision MAPA : Acquisition d'une Patinoire
N°36 au N °45-2017	Délibérations du Conseil Municipal du 29 Mars 2017
N°46-2017	Décision MAPA : Construction d'un local technique
N°47-2017	Décision Convention Occupation du Domaine Public



La Séance est levée à 19 h 00.
Pour affichage, à THUIR, le 20 Mars 2017

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental,

René OLIVE.